



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 102/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 63

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoît, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Création de la Commission de Contrôle Financier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2222-1 à R.2222-6 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21 relatif aux modes de scrutins dans le cadre de désignations en Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-1 prévoyant que les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du Conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations au sein d'organismes extérieurs ou de commissions municipales, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, et peut donc procéder à main levée ;

Considérant que dans les communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant plus de 75 000€ de recettes de fonctionnement une Commission de contrôle financier doit être instituée ;

Considérant que la Commission de contrôle financier est chargée d'examiner les comptes détaillés des entreprises liées avec l'agglomération par une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques ;

Considérant qu'à l'issue de son contrôle, la Commission de contrôle financier doit établir un rapport, lequel est joint aux comptes de l'agglomération ;

Considérant qu'il convient de créer une Commission de contrôle financier afin d'améliorer de la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques ;

Considérant qu'il a été procédé à un appel de candidatures pour désigner des représentants au sein de la Commission de contrôle financier ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer la Commission de contrôle financier au sein de la Communauté d'agglomération ;

- de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les membres de la Commission de contrôle financier ;

- d'élire les membres de la Commission de contrôle financier au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- de fixer la composition de la Commission de contrôle financier comme suit :

Titulaires	Suppléants
Guy Aubanel	Nathalie Lacousse
Elian Petitjean	Olivier Jouve
Laurent Nadal	Alexandre Pissas
Gérald Missour	Jérôme Carminati
Bernard Ducros	Julie Mercier
Denis Daude	Pascale Bordes
Jérôme Jackel	Naïma Dahmani

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1er juin 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

